

Faculdade de Direito da USP – FDUSP
Exame de seleção para a Pós-Graduação - 2005

F R A N C Ê S

A prova consta de tradução de um texto e 20 questões em forma de teste de múltipla escolha. A tradução vale 60% da prova, ficando os demais 40% para os testes.

Instruções

- Só abra este caderno quando o fiscal autorizar.
- Em cada teste, há 5 alternativas, sendo correta apenas uma.
- Preencha completamente o alvéolo, utilizando caneta (azul ou preta)



Certo



Errado



Errado

- Não deixe questões em branco.
- A devolução deste caderno, no final da prova, é obrigatória.
- No final da prova, poderá ser levado **somente** o gabarito.
- Duração da prova: 2h30min.
- Não é permitido o uso de dicionário.

**A RELAÇÃO DE CANDIDATOS CONVOCADOS PARA A PROVA DISSERTATIVA
SERÁ PUBLICADA PELA FACULDADE DE DIREITO A PARTIR DE 15 DE
OUTUBRO DE 2004.**

Plusieurs événements successifs sont venus alimenter les querelles autour de l'intérêt que représente le Protocole [de Kyoto]. Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises dans nos chroniques précédentes les difficultés que rencontre le Protocole pour entrer en vigueur. Aujourd'hui, il n'a toujours pas été ratifié par un nombre suffisant d'Etats, et notamment par les Etats-Unis qui représentent près du tiers du total des émissions de gaz à effet de serre. Les espoirs se sont donc recentrés sur la Russie, dont la ratification entraînerait l'entrée en vigueur du Protocole. L'Union européenne (UE) a décidé d'appliquer les règles issues de ce dernier, certains diront, de manière courageuse, d'autres, de manière naïve. L'engagement communautaire conserve-t-il toujours un sens alors que l'UE est isolée quant aux positions qu'elle a décidé de défendre ?

Rien n'est moins sûr. À l'heure actuelle, le nombre de ceux qui dénoncent l'absurdité de cette position augmente, d'autant qu'elle manque de rationalité économique, et surtout environnementale. Ces nouvelles raisons peuvent expliquer le peu d'enthousiasme de la part des Etats membres de l'Union européenne à appliquer le Protocole. Ils avaient jusqu'au 31 mars 2004 pour communiquer à la Commission les mesures qu'ils entendaient adopter au titre des plans nationaux d'allocation de quotas de CO₂, prévus par une directive de 2003, en application du Protocole. Pourtant, certains Etats membres, dont la France, ont présenté avec retard leur plan national. L'avenir du Protocole semble sombre, pour d'autres raisons, qui sont plus anciennes et alors même qu'il est possible qu'il rentre en vigueur prochainement. Nous commencerons donc par un exposé sur les anciennes raisons, avant de revenir sur des explications concernant les plus récentes. (...)

Thierry Vaissière, "*Actualité du droit international de l'environnement: événements récents et actualité des conventions internationales*", *Revue d'analyse juridique de l'actualité internationale*, 30/07/2004.

ATENÇÃO: A tradução não pode ultrapassar o espaço a ela destinado.

CRITÉRIOS DE CORREÇÃO DA TRADUÇÃO

- ✓ Compreensão geral do texto
- ✓ Compreensão específica de termos e estruturas
- ✓ Legibilidade do texto em português

FRANÇÊS

Texto para as questões de 1 a 6

VOILE : LE DÉBAT CONTINUE

Plus d'un an après la relance d'un débat qui a pris des proportions quasi délirantes, la France s'est enfin mise au clair. La circulaire d'application de la loi du 15 mars 2004 sur la laïcité et l'interdiction du port de signes religieux à l'école est parue le 22 mai au «Journal Officiel» et sera applicable dès la rentrée. Exit les signes les plus «ostensibles»: voile islamique, kippa et grandes croix (les signes plus discrets restant autorisés). Aucun élève ne pourra plus arguer de sa «tenue» religieuse pour refuser de suivre certains cours. Les chefs d'établissement, à qui revenait le rôle délicat de faire respecter la neutralité républicaine dans l'enceinte de l'école, sont globalement satisfaits. «Cette nouvelle circulaire nous aide en nous donnant un outil facile d'utilisation», affirme-t-on au syndicat des chefs d'établissement (SNPDEN). «Avec la montée des communautarismes et une demande de plus en plus forte de prises en compte des particularités des différentes communautés, il fallait réaffirmer les valeurs de la nation, et seule une loi pouvait y répondre, insiste Yves Ehrmann, proviseur de la cité scolaire de Barr, dans le Bas-Rhin. Désormais, il faut clairement choisir entre la nation et sa communauté, poursuit-il. Les chefs d'établissement ne courent plus le risque de se faire déjuger parce qu'ils ont imposé le strict respect de la laïcité.» Il va appliquer cette loi «sans état d'âme ni concession».

(...) Georges Turrin, proviseur du lycée Saint-Exupéry à Marseille, est en revanche plus inquiet: «Je crains que le texte ne favorise le repli communautaire et les écoles confessionnelles.» Son établissement (1 600 élèves, dont 1 000 filles) accueille toutes les cités des quartiers Nord de Marseille, frappés de plein fouet par la crise. Des adolescents d'origine maghrébine et africaine, dont beaucoup sont musulmans.

(...) Pour ce chef d'établissement, la loi ne remplacera jamais le dialogue. «Les élèves ont besoin qu'on les traite avec respect, qu'on leur explique les valeurs de la laïcité.» Une laïcité moins menacée par le port du voile que par la pauvreté qui pousse des populations laissées-pour-compte, victimes de discrimination, d'absence de mixité sociale, à choisir d'affirmer leur identité à travers des manifestations religieuses. «Défendre le service public, c'est s'attaquer aux bases de ces discriminations», conclut-il.

Le Nouvel Observateur Hebdo, 27/5/2004

01 Segundo o texto, a França

- deu início ao longo debate sobre o uso de signos religiosos nas escolas públicas.
- posicionou-se de forma clara em relação ao importante debate sobre o uso de signos religiosos nas escolas públicas.
- concluiu o desgastante debate sobre o uso de signos religiosos nas escolas públicas.
- proibiu os debates políticos sobre o uso de signos religiosos nas escolas públicas.
- relançou o debate sobre o uso de signos religiosos nas escolas públicas.

02 Segundo o texto, com a entrada em vigor da lei de março de 2004 sobre a laicidade,

- nenhum signo religioso poderá ser ostentado nas escolas públicas.
- diretores e responsáveis escolares terão muitas dificuldades para atuar em suas escolas.
- nenhuma concessão sobre o princípio de laicidade será admitida.
- apenas o véu islâmico e o solidéu judaico serão proibidos no ambiente escolar público.
- nenhum aluno poderá, em nome de sua religião, se recusar a assistir determinadas aulas.

03 A circular sobre a lei de março de 2004

- foi aplicada no início do último recesso escolar.
- será aplicada ao término do atual ano letivo.
- entrará em vigor no início do atual ano letivo.
- está sendo aplicada há mais de um ano.
- será aplicada durante um ano letivo.

04 O diretor do colégio Saint Exupéry, em Marselha, teme que a lei

- favoreça um retraimento comunitário.
- enfraqueça as escolas religiosas.
- encoraje a revolta das comunidades religiosas.
- impeça o diálogo com as comunidades religiosas.
- auente a repetência escolar.

05 Na frase "*Georges Turrin, proviseur du lycée Saint-Exupéry à Marseille, est en revanche plus inquiet*", a expressão "en revanche" pode ser substituída por

- donc .
- par vengeance.
- pourtant.
- au contraire.
- néanmoins.

06 Segundo o texto, a laicidade francesa encontra-se

- ameaçada pelas populações magrebina e africanas.
- freada pelo uso de signos religiosos.
- desrespeitada pela lei de março de 2004.
- ameaçada mais pela pobreza do que pelo porte do véu.
- reafirmada pelas populações discriminadas.

Texto para as questões de 07 a 10

LE MONDE DU NET S'ÉPOUMONE CONTRE LES
"LOIS LIBERTICIDES"

Des partisans de l'échange de musique gratuite sur le Net, des défenseurs du logiciel libre, des militants de Greenpeace, des représentants de PME spécialisées dans l'hébergement de sites. C'est un cortège bien hétérogène qui a défilé samedi dans les rues de Paris: environ 1000 personnes s'étaient déplacées "*contre des lois liberticides qui étouffent les libertés individuelles et publiques dans la société de l'information*".

(...) Particulièrement dans la ligne de mire des manifestants qui étaient regroupés derrière une banderole *Free The Net*, la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LEN), adoptée le 13 mai par le Parlement, et examinée prochainement par le Conseil constitutionnel. Un exemple de disposition qui révolte les spécialistes du Web? Ce sera désormais aux hébergeurs de juger du caractère illicite des sites: "*On va devoir se substituer à la justice, on n'est pas des censeurs*", se plaint Stéphane de Waycom International, société qui héberge une centaine de sites. Les manifestants protestaient également contre la légalisation des dispositifs anticopie sur les CD. "*Si on autorise le verrouillage généralisé des CD, non seulement c'est une atteinte au droit à la copie privée, mais cela obligera aussi les particuliers à racheter du matériel qui permette de lire ce nouveau type de CD*", a expliqué Christophe Espern d'EUCD Info, un collectif d'internautes.

(...) Autre courroux: les logiciels devraient bientôt être protégés par des brevets. "*Un frein à leur libre utilisation*", selon Frédéric Couchet de l'association April.

Libération, 31/05/2004

PME: Petites et Moyennes Entreprises
Hébergeurs = servidores de hospedagens ou hospedeiros.

07 Alvo da manifestação descrita no texto, a lei para a confiança na economia digital (LEN),

- a) adotada pelo Parlamento, será examinada pelo Conselho constitucional.
- b) adotada pelo Parlamento, foi examinada pelo Conselho constitucional.
- c) redigida pelo Parlamento, será votada sem o prévio exame dos especialistas da Web.
- d) mobilizou a reação de vários censores.
- e) mobilizou a reação apenas de pessoas do mundo da Internet.

08 Os manifestantes protestavam contra

- a) o papel a ser assumido pelos hospedeiros, a proibição de dispositivos copiadores de CDs e a compra obrigatória de aparelhos para a leitura dos novos tipos de CD.
- b) o papel a ser assumido pelos hospedeiros, a legalização de dispositivos anticópia de CDs e a obrigatoriedade de licença para os softwares.
- c) a livre utilização de softwares protegidos por seus autores e o papel de censor a ser assumido pelos hospedeiros.
- d) as leis que ampliam as liberdades individuais e públicas na sociedade da informação.
- e) as leis que acabarão por "assassinar" as liberdades da justiça.

09 Na frase "*Ce sera désormais aux hébergeurs de juger du caractère illicite des sites*",

o termo "désormais" pode ser substituído por

- a) cependant.
- b) néanmoins.
- c) toutefois.
- d) dorénavant.
- e) par ailleurs.

10 Na frase "*Un frein à leur libre utilisation*", o pronomo "leur" refere-se a

- a) brevets.
- b) droits.
- c) logiciels.
- d) internautes.
- e) hébergeurs.

Texto para as questões de 11 a 13 e de 19 a 20

NAPOLÉON VAINCU PAR L'EUROPE?

Un vent d'inquiétude a récemment soufflé sur le petit monde des civilistes français. Le Code Napoléon, qui a contribué à la constitution de la nation, serait-il en passe d'être remplacé par un Code civil européen, imposé par Bruxelles à tous les membres de l'Union?

A l'origine de cette interrogation, plusieurs résolutions du Parlement européen depuis 1989, et surtout une communication de la Commission européenne de 2001 encourageant une unification du droit des contrats au niveau européen. Un groupe d'universitaires spécialistes des principaux systèmes juridiques nationaux de l'Union européenne alimentait toutes les rumeurs. Jusqu'à provoquer les foudres de l'Académie des sciences morales et politiques, qui a condamné, en juillet 2002, un projet sous-estimant «les liens entre le droit civil et les cultures fondamentales des pays européens», tout en s'étonnant du soutien dont il semblait bénéficier à la Commission et au Parlement européens.

Depuis, les craintes se sont apaisées, car Bruxelles, prenant acte des réticences des pays membres, a revu ses ambitions à la baisse et n'évoque plus, dans son plan d'action de 2003, que l'élaboration de concepts communs au service du développement des échanges, notamment transfrontaliers, entre pays de l'Union. Dès lors, l'harmonisation devrait se faire sur la base des propositions émanant du travail commun d'universitaires encouragé par Bruxelles: aucun Code civil européen ne sera imposé d'en haut, pour l'heure.

Mais, du coup, les juristes français ont pris conscience que, face à l'Allemagne et aux Pays-Bas, qui ont remanié leurs codes récemment, le droit civil français était devenu illisible. Car la loi est moins dans le Code civil — auquel on a peu osé toucher — que dans la jurisprudence. Il faut donc le moderniser, c'est-à-dire le récrire, afin que d'autres pays puissent s'en inspirer. Sa recodification est en chantier.

L'Express, 08/03/2004

11 O título do texto faz referência

- a) à substituição do código civil francês por um antigo código civil europeu.
- b) ao código civil promulgado por Napoleão Bonaparte e que, há anos, já não vigora na França.
- c) à necessidade de impor à Europa o código civil promulgado por Napoleão Bonaparte.
- d) à ilegalidade do código civil napoleônico frente à União Européia.
- e) à tentativa de imposição, por Bruxelas, de um código civil europeu.

12 Na frase, "*Il faut donc le moderniser (...) afin que d'autres pays puissent s'en inspirer*", os pronomes *le* e *en* referem-se, respectivamente, a

- a) code civil – jurisprudence.
- b) jurisprudence – jurisprudence.
- c) Allemagne – Pays-Bas.
- d) loi – jurisprudence.
- e) code civil – code civil.

13 O texto afirma que na França

- a) a lei está presente por completo no código civil napoleônico.
- b) a lei está presente apenas na jurisprudência pelo fato de o código civil ser hoje ilisível.
- c) a lei está mais presente na jurisprudência do que no código civil, raramente alterado.
- d) o código civil nunca foi alterado por falta de ousadia.
- e) o código civil foi alterado por Napoleão Bonaparte.

Texto para as questões de 14 a 20

Ce Code civil qui a fait la France

Le Code civil a joué un rôle déterminant dans la constitution de la nation. Pour la première fois, tous les Français, quelle que soit leur appartenance sociale ou religieuse, sont soumis à une loi identique. Le droit ne traite plus les individus différemment selon qu'ils appartiennent au clergé, à la noblesse ou au tiers état. De même, il cesse de varier d'une province à l'autre — fondé sur les coutumes dans le Nord et le Centre, inspiré par le droit romain dans le Sud — pour devenir un droit national. En cela, le Code civil est l'héritier de la Révolution française et de ses ambitions unificatrices. Sous l'Ancien Régime, l'idée de nation n'existait que de façon diffuse: le roi gouvernait des peuples. La Révolution française a, en dix ans, inculqué aux Français le sentiment national. Le Code civil a traduit en acte la triade révolutionnaire: «Une nation, un Etat, une loi.»

(...) Si le Code civil se fait l'écho de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 pour l'égalité des droits et la consécration de la propriété privée individuelle, en revanche, en matière familiale, le Code Napoléon remet en question certaines tendances de la période révolutionnaire: il rétablit l'autorité du mari et du père au sein du foyer domestique et il met un terme aux tentatives, non abouties, des révolutionnaires d'émanciper la femme mariée (...). Le Code civil est donc conservateur par rapport à la Révolution française et il est inspiré par une idéologie autoritaire où tout est pensé dans l'intérêt de l'Etat.

(...) Ce qui a fait la force du Code civil français, c'est sa langue. Les codificateurs ont fait le choix de formules suffisamment générales et souples pour pouvoir résister à l'épreuve du temps, sans entrer dans les détails techniques, nécessairement éphémères: ce qui a suscité l'admiration des hommes de lettres et des juristes de toute l'Europe au XIX^e siècle. C'est aussi ce qui explique qu'un peu plus de la moitié des articles du Code civil aient pu rester intacts depuis 1804, tout en donnant lieu à des interprétations nouvelles. Toutefois, je ne suis pas de ceux qui tirent de cette longévité une fierté démesurée et qui pensent que notre Code civil résistera encore deux cents ans! Ne nous attachons pas, dans un mouvement de crispation nationale, à l'image d'un Code civil censé représenter la quintessence de la tradition nationale, car nous sommes plus proches de l'éclatement que d'un corps homogène.

(...) Je ne crois pas que l'adoption d'un Code civil européen unifié soit pour demain. En matière de droit de la famille, notamment, il y a encore des cultures nationales qui correspondent à un état des mœurs, des situations sociales et religieuses différentes dans le nord et dans le sud de l'Europe. Mais des mouvements de fond sont en train de se produire. Aujourd'hui, une idée juridique circule très vite, en particulier à l'intérieur de l'Union européenne. Si on prend l'exemple du Pacs, il est frappant de voir que cette idée, encore iconoclaste il y a dix ans, s'est imposée, en quelques années, dans la plus grande partie de l'Europe. Le divorce a fini par être adopté par tous les pays d'Europe, même les plus réticents. Il en est de même de l'avortement, qui ne suscite plus guère de prohibition, sauf en Irlande. L'unification se fait aussi par le biais des cours européennes. Sans être pour demain, le Code civil européen constitue donc, malgré tout, un horizon vers lequel nous

tendons. Il est dans l'intérêt de la France et de ses juristes de participer à ce mouvement.

L'Express, 08/03/2004

PACS = Pacte Civil de Responsabilité

14 O título "*Ce Code civil qui a fait la France*" está explicado em que frase do texto?

- a) "Ce qui a fait la force du Code civil français, c'est sa langue".
- b) "Le Code civil a joué un rôle déterminant dans la constitution de la nation".
- c) "Le Code civil se fait l'écho de la Déclaration des droits de l'homme de 1789".
- d) "Le Code civil est donc conservateur par rapport à la Révolution française".
- e) "Il est inspiré par une idéologie autoritaire où tout est pensé dans l'intérêt de l'Etat."

15 Segundo o texto, durante o Antigo Regime, a ideia de nação

- a) não estava difundida pela França.
- b) guiava o rei.
- c) ainda não existia na Europa.
- d) existia de modo difuso.
- e) era referente à união dos povos.

16 No texto, a longevidade do código civil francês deve-se

- a) às suas fórmulas de redação gerais e flexíveis.
- b) ao fato de ele ter sido promulgado por Napoleão Bonaparte.
- c) ao fato de ser respeitado por todos.
- d) ao fato de ele fazer eco à Declaração dos direitos do homem de 1789.
- e) ao fato de ele representar os interesses do Estado.

17 Segundo o texto, o PACS, o divórcio e o aborto

- a) foram adotados por todos os países da União Européia.
- b) são exemplos da grande dificuldade de implantação de um código civil europeu.
- c) são exemplos que confirmam a possibilidade de um código civil europeu.
- d) são exemplos da necessidade de se ter diferentes códigos para as diferentes nações.
- e) constam do código civil europeu há 10 anos.

18 Na frase: "*Toutefois, je ne suis pas de ceux qui tirent de cette longévité une fierté démesurée*", o termo "toutefois" NÃO pode ser substituído por:

- a) cependant.
- b) néanmoins.
- c) donc.
- d) pourtant.
- e) mais.

19 Considerando-se os dois últimos textos, assinale a alternativa correta:

- a) Em ambos, há uma avaliação diferente da contribuição do código civil napoleônico para a constituição da nação francesa.
- b) No primeiro, o autor defende a modernização do código civil e ainda acredita que ele possa inspirar outros países.
- c) Em ambos, afirma-se que o novo código já está sendo revisto.
- d) No segundo, o autor vê a necessidade de reformulação do código civil, em especial no tocante ao papel da mulher.
- e) No segundo, o autor, mesmo reconhecendo os problemas do código civil francês, crê que ele possa durar mais 200 anos.

20 Considerando-se os dois últimos textos, assinale a alternativa correta:

- a) A necessidade de reformulação do código civil francês é observada em ambos.
- b) A imposição, a curto prazo, de um código civil europeu é afirmada em ambos.
- c) A certeza de que nunca haverá um código civil europeu fica evidente em ambos.
- d) Os elos existentes entre o direito e as culturas são citados apenas no primeiro texto.
- e) A impossibilidade de constituição de um código civil europeu por motivos sociais e religiosos aparece no segundo texto.